

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 979

4 octobre 2005

SOMMAIRE

321.ECEP S.A., Esch-sur-Alzette	46990	KPI Retail Property 3, S.à r.l., Niederanven	46968
Babcock & Brown Property Partner 1, S.à r.l., Niederanven.....	46977	Mercapital Telecommunications S.A., Luxembourg	46945
Bike World, S.à r.l., Walferdange.....	46977	Nospas S.A., Luxembourg.....	46987
Camuzzi International S.A., Luxembourg.....	46966	Regiconsult S.A., Luxembourg	46946
Camuzzi International S.A., Luxembourg.....	46967	Regiconsult S.A., Luxembourg	46946
Claude Strasser, S.à r.l., Bertrange	46984	Serti, S.à r.l., Rodange	46946
Concordis, S.à r.l., Bertrange	46987	Siegel Chauffage, S.à r.l., Mondernange	46987
DeaSat S.A., Luxembourg.....	46984	Société d'Investissement C.E.S.I.M. S.A.H., Ernster	46967
Euro-Power, S.à r.l., Luxembourg	46977	Société d'Investissement C.E.S.I.M. S.A.H., Ernster	46967
Fender S.A., Luxembourg.....	46974	Société d'Investissement C.E.S.I.M. S.A.H., Ernster	46967
Fiat Finance S.A., Luxembourg	46951	Société d'Investissement C.E.S.I.M. S.A.H., Ernster	46967
Fiat Finance S.A., Luxembourg	46951	Société d'Investissement C.E.S.I.M. S.A.H., Ernster	46967
Genuine Basic Luxembourg I, S.à r.l., Luxembourg.....	46962	Société d'Investissement C.E.S.I.M. S.A.H., Ernster	46967
Grainger Luxembourg Financing (N°2), S.à r.l., Münsbach	46947	Société d'Investissement C.E.S.I.M. S.A.H., Ernster	46967
Grainger Luxembourg Financing (N°3), S.à r.l., Münsbach	46952	UHY Fibetrust, S.à r.l., Luxembourg	46946
Grainger Luxembourg Financing (N°1), S.à r.l., Münsbach	46957	Y-Lux S.A., Eischen	46987
Immobilière Rue de Namur, S.à r.l., Luxembourg	46956	Yule Catto Pharma Holdings, S.à r.l., Luxembourg.....	46961
Immobilière Rue de Namur, S.à r.l., Luxembourg	46956	Yule Catto Pharma Holdings, S.à r.l., Luxembourg.....	46961
Kitry Consulting S.A., Luxembourg	46990		

MERCAPITAL TELECOMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 75.254.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05707, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2005.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(042478.3/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

**UHY FIBETRUST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. COGIS, S.à r.l.).**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 35.966.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05910, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2005.

Signature.

(041906.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

SERTI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 296, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 53.310.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, réf. LSO-BE06277, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. Aroldi

Gérant

(041918.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

REGICONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.901.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2005

- Les mandats des administrateurs ainsi que celui du commissaire aux comptes sont renouvelés pour un terme de six ans prenant fin lors de l'Assemblée Générale de 2011, est nommée Madame Sophie Fochesato comme administrateur de la société son mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2011.

- Le Conseil d'Administration est autorisé à nommer Madame Sophie Fochesato administrateur-délégué.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

Certifié sincère et conforme

REGICONSULT S.A.

C. Bazzone

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, réf. LSO-BE06160. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042801.3/850/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

REGICONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.901.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 11 mai 2005

- de nommer Madame Sophie Fochesato administrateur-délégué de la société,

- de lui conférer un pouvoir de signature individuel pour chaque opération ne dépassant pas (vingt mille) 20.000,- EUR, et par la signature conjointe avec un des administrateurs pour chaque opération de plus de (vingt mille) 20.000,- EUR, afin de pouvoir effectuer toutes opérations sur tous les comptes bancaires appartenant à la société.

Luxembourg, le 11 mai 2005.

Certifié sincère et conforme

REGICONSULT S.A.

C. Bazzone

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE04260. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042803.3/850/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

GRAINGER LUXEMBOURG FINANCING (N°2), Société à responsabilité limitée.

Share capital: GBP 10,000.

Registered office: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 105.563.

In the year two thousand and five, on the twenty-fifth of March at 10.15 a.m.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

GRAINGER FINANCE COMPANY LIMITED, a company limited by shares formed under the laws of the United Kingdom, having its registered office at First Floor Citygate, ST James' Boulevard, Newcastle Upon Tyne, NE1 4JE, United Kingdom, registered under the number 3798495,

Here represented by Patrick Van Hees, employee, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, acting individually, by virtue of the afore mentioned proxy given on March 22, 2005.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned Notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned Notary to enact the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of GRAINGER LUXEMBOURG FINANCING (N°2), société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, under number B 105.563 (hereafter «the Company») incorporated by a deed of the undersigned notary, dated December 22, 2004, published in the Mémorial, Recueil des sociétés et Associations, under number C 224 dated March 12, 2005, whose bylaws have not been amended since.

II. The Company's share capital is set at ten thousand British Pounds (GBP 10,000.-) represented by four hundred (400) shares of twenty five British Pounds (GBP 25.-) each.

III. The four hundred (400) shares representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholder has been duly informed.

IV. The shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to change the Company's accounting year with retroactive effect, to start on the twenty fifth of March and to end on the twenty fourth of March of the following year. The accounting year having started on the twenty second of December 2004 closing on the twenty fourth of March 2005.

Second resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital by two hundred four million five hundred twenty four thousand six hundred seventy five British Pounds (GBP 204,524,675.-) to raise it from its present amount of ten thousand British Pounds (GBP 10,000.-) to two hundred four million five hundred thirty four thousand six hundred seventy five British Pounds (GBP 204,534,675.-) by creation and issue of eight million one hundred eighty thousand nine hundred eighty seven (8.180.987) new shares of twenty five British Pounds (GBP 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares, to be issued with a share premium of fifteen British Pounds (GBP 15.-).

Third resolution

The sole shareholder resolved to waive its preferential subscription right and to allow GRAINGER EUROPEAN FINANCING LIMITED, a company limited by shares formed under the laws of the United Kingdom, having its registered office at First Floor Citygate, ST James' Boulevard, Newcastle Upon Tyne, NE1 4JE, United Kingdom, registered under the number 05184092, to subscribe the eight million one hundred eighty thousand nine hundred eighty seven (8.180.987) new shares.

Fourth resolution - Contributor's Intervention - Subscription- Premium - Payment

GRAINGER EUROPEAN FINANCING LIMITED, prenamed (hereinafter referred to as the «subscriber»), through its proxy holder, declared to subscribe for eight million one hundred eighty thousand nine hundred eighty seven (8.180.987) new shares with nominal value of twenty five British Pounds (GBP 25.-) and fully pay them up in the amount of two hundred four million five hundred twenty four thousand six hundred seventy five British Pounds (GBP 204,524,675.-) together with a share premium of a total amount of fifteen British Pounds (GBP 15.-) by contribution in kind consisting of all its assets and liabilities, as defined below:

Assets:

* Eight million one hundred eighty thousand nine hundred eighty seven (8.180.987) shares (hereinafter referred to as the «Shares») of twenty five British Pounds (GBP 25.-) each of GRAINGER LUXEMBOURG FINANCING (N° 3), S.à r.l., société à responsabilité limitée, with registered office at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered at the Luxembourg Company Register under number B 105.584.

* A receivable for an amount of ten thousand British Pounds (GBP 10,000.-), to be paid by NORTHUMBERLAND & DURHAM PROPERTY TRUST LIMITED, a company limited by shares formed under the laws of the United Kingdom, having its registered office at First Floor Citygate, ST James' Boulevard, Newcastle Upon Tyne, NE1 4JE, United Kingdom.

Liabilities:

* A payable for an amount of ten thousand British Pounds (GBP 10,000.-), to be paid to GRAINGER FINANCE COMPANY LIMITED, a company limited by shares formed under the laws of the United Kingdom, having its registered office at First Floor Citygate, ST James' Boulevard, Newcastle Upon Tyne, NE1 4JE, United Kingdom.

And, any and all additional assets and liabilities held by GRAINGER EUROPEAN FINANCING LIMITED, prenamed, that could exist on the date hereof, mentioned or not, known or unknown, which are contributed with all rights, titles, commitments and obligations, known or unknown, which can or could be attached thereto in any manner whatsoever; being referred all together as «All Assets and Liabilities».

The All Assets and Liabilities are hereby transferred to and accepted by the Company at the value of two hundred four million five hundred twenty four thousand six hundred ninety British Pounds (GBP 204,524,690.-). Evidence of the contribution of All Assets and Liabilities, evaluated at two hundred four million five hundred twenty four thousand six hundred ninety British Pounds (GBP 204,524,690.-) has been given to the undersigned Notary by a copy of a contribution agreement.

GRAINGER EUROPEAN FINANCING LIMITED, prenamed, contributor of All Assets and Liabilities, as stated here-above, declared that:

- the subscriber is the full owner of the All Assets and Liabilities;
- the Shares are fully paid up and represent the entire issued ordinary share capital of GRAINGER LUXEMBOURG FINANCING (N°3), S.à r.l.;
- the Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exist no rights to acquire any pledge or usufruct on the Shares and the Shares are not subject to any attachment;
- there exist no pre-emption rights nor any other right by virtue of which any person may be entitled to demand that the Shares be transferred to him;
- according to the laws of Luxembourg and the articles of association of GRAINGER LUXEMBOURG FINANCING (N° 3), S.à r.l., such Shares are freely transferable;
- the subscriber is solely entitled to the All Assets and Liabilities and possess the power to dispose of the All Assets and Liabilities;
- these formalities subsequent to the contribution in kind to the Company of the All Assets and Liabilities have been duly executed.

The All Assets and Liabilities are contributed at their individual net book values, as derived from a statement of the All Assets and Liabilities as at the date of contribution denominated in GBP and prepared in accordance with accounting principles generally accepted in the United Kingdom.

The transfer of the All Assets and Liabilities is effective today without qualification.

Any and all further formalities, as the case may be, shall be duly carried in order to duly formalise the transfer of All Assets and Liabilities and to render it effective anywhere and towards any third party.

The All Assets and Liabilities contributed to the Company have been dealt with in a report issued on March 25, 2005 by ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, S.à r.l., with registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, which concludes as follows:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 8,180,987 shares of GBP 25 each, to be issued with a total related share premium of GBP 15. The total value of the contribution is USD 204,524,690.»

Said report and contribution agreement, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned Notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Managers' intervention

The managers:

- * Mr. Andrew Cunningham, Category A manager;
- * Mr. Paul Worth, Category B manager;
- * Mr. Marcel Stephany, Category B manager;

Acknowledge having been previously informed of the extent of their responsibility, each of them personally and severally legally engaged as managers of the Company by reason of contribution in kind described above, each of them expressly agrees with the description of the contribution in kind, with its valuation corresponding to the value of their individual net book value, as derived from a statement of All Assets and Liabilities as at the date of contribution denominated in GBP and prepared in accordance with accounting principles generally accepted in the United Kingdom, and confirm the validity of the subscription and payment.

Capital duty exemption

Considering that the second resolution concerns the capital increase of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting in all the assets and liabilities (entire property) of a company having its registered office in a State of the European Union, nothing withheld or excepted, to GRAINGER LUXEMBOURG FINANCING (N° 2), S.à r.l., prenamed, the Company expressly requires for the contribution described above made by GRAINGER EUROPEAN FINANCING LIMITED the application of Article 4.1 of the Luxembourg Law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for capital duty exemption.

Fifth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the shareholders resolved to amend articles 6 and 16 of the articles of association of the Company, which will henceforth read as follows:

«**Art. 6.** The share capital is fixed at two hundred four million five hundred thirty four thousand six hundred seventy five British Pounds (GBP 204,534,675.-) represented by eight million one hundred eighty one thousand three hundred eighty seven (8,181,387) shares of twenty five British Pounds (GBP 25.-) each.»

«**Art. 16.** The Company's accounting year starts on the twenty fifth of March of each year and ends on the twenty fourth of March of the subsequent year.»

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at eight thousand euros.

There being no further business, the meeting was adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt- cinq mars à 10 heures quinze.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GRAINGER FINANCE COMPANY LIMITED, une société limitée par actions constituée et régie suivant les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au First Floor Citygate, ST James' Boulevard, Newcastle Upon Tyne, NE1 4JE, Royaume-Uni, inscrite sous le numéro 3798495,

ici représentée par Patrick Van Hees, employé, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 22 mars 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de GRAINGER LUXEMBOURG FINANCING (N°2), S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.563 (ci après la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 22 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 224 du 12 mars 2005, et dont les statuts n'ont pas été modifiés.

II. Le capital social de la Société est fixé à dix mille Livres Sterling (GBP 10.000,-) représenté par quatre cent (400) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25,-) chacune.

III. Les quatre cent (400) parts sociales représentant l'entière du capital social de la Société, sont représentées, de telle manière que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'associée a été dûment informée.

IV. L'associée a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'associée unique a décidé de modifier l'année sociale de la Société avec effet rétroactif, afin de la faire commencer le vingt-cinq mars et la faire clôturer le vingt-quatre mars de l'année suivante. L'année sociale ayant commencé le vingt-deux décembre 2004 clôturant le vingt-quatre mars 2005.

Deuxième résolution

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent quatre millions cinq cent vingt-quatre mille six cent soixante-quinze Livres Sterling (GBP 204.524.675,-) pour le porter de son montant actuel de dix mille Livres Sterling (GBP 10.000,-) à deux cent quatre millions cinq cent trente-quatre mille six cent soixante-quinze Livres Sterling (GBP 204.534.675,-) par la création et l'émission de huit millions cent quatre-vingt mille neuf cent quatre-vingt-sept (8.180.987) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, à émettre avec une prime d'émission de quinze Livres Sterling (GBP 15,-).

Troisième résolution

L'associée unique a décidé de renoncer à son droit préférentiel de souscription et de permettre à GRAINGER EUROPEAN FINANCING LIMITED, une société limitée par actions constituée et régie suivant les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au First Floor Citygate, ST James' Boulevard, Newcastle Upon Tyne, NE1 4JE, Royaume-Uni, inscrite sous le numéro 05184092, de souscrire aux huit millions cent quatre-vingt mille neuf cent quatre-vingt-sept (8.180.987) nouvelles parts sociales.

Quatrième résolution - Intervention de l'apporteur - Souscription - Prime d'émission - Paiement

GRAINGER EUROPEAN FINANCING LIMITED, précité (ci-après le «souscripteur»), par son mandataire, a déclaré souscrire aux huit millions cent quatre-vingt mille neuf cent quatre-vingt-sept (8.180.987) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25,-) chacune et de payer intégralement le montant de deux cent quatre millions cinq cent vingt-quatre mille six cent soixante-quinze Livres Sterling (GBP 204.524.675,-) avec une prime d'émission d'un montant total de quinze Livres Sterling (GBP 15,-) par apport en nature consistant en tous les actifs et passifs, définis comme suit:

Actifs:

* Huit millions cent quatre-vingt mille neuf cent quatre-vingt-sept (8.180.987) parts sociales (ci après «les «Parts Sociales») d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25,-) chacune de GRAINGER LUXEMBOURG FINANCING (N°3), S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.584.

* Une créance pour un montant de dix mille Livres Sterling (GBP 10.000,-), à payer par NORTHUMBERLAND & DURHAM PROPERTY TRUST LIMITED, une société limitée par actions constituée et régie suivant les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au First Floor Citygate, ST James' Boulevard, Newcastle Upon Tyne, NE1 4JE, Royaume-Uni.

Passifs:

* Une dette pour un montant de dix mille Livres Sterling (GBP 10.000,-), à payer à GRAINGER FINANCE COMPANY LIMITED, une société limitée par actions constituée et régie suivant les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au First Floor Citygate, ST James' Boulevard, Newcastle Upon Tyne, NE1 4JE, Royaume-Uni.

Et tous autres actifs et passifs additionnels détenus par GRAINGER EUROPEAN FINANCING LIMITED, précité, qui existeraient à la date présente, mentionnés ou non, connus ou inconnus, qui sont apportés avec tous les droits, titres, engagements et obligations, connus ou inconnus, qui peuvent ou pourraient y être attachés, de quelque manière que ce soit;

collectivement référencés comme «Tous les Actifs et Passifs».

Tous les Actifs et Passifs sont par la présente transférés à et acceptés par la Société à la valeur de deux cent quatre millions cinq cent vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-dix Livres Sterling (GBP 204.524.690,-).

Preuve de l'apport de Tous les Actifs et Passifs, évalués à deux cent quatre millions cinq cent vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-dix Livres Sterling (GBP 204.524.690,-) a été donnée au notaire soussigné, au moyen d'une copie d'un contrat d'apport.

GRAINGER EUROPEAN FINANCING LIMITED, précité, apporteur de Tous les Actifs et Passifs, tels que décrits ci-dessus, a déclaré que:

* le souscripteur est propriétaire de Tous les Actifs et Passifs;

* les Parts Sociales sont intégralement libérées et représentent l'intégralité du capital social émis de GRAINGER LUXEMBOURG FINANCING (N°3), S.à r.l.;

* les Parts Sociales ne sont grevées d'aucun gage ou usufruit, il n'existe aucun d'acquérir un gage ou un usufruit sur les Parts Sociales et les Parts Sociales ne sont l'objet d'aucune action judiciaire;

* il n'existe aucun droit de préemption ou aucun droit en vertu duquel une personne pourrait demander que les Parts Sociales lui soient transférées;

* en application avec le droit luxembourgeois et les statuts de GRAINGER LUXEMBOURG FINANCING (N°3), S.à r.l., les Parts Sociales sont librement cessibles;

* le souscripteur est le seul à posséder des droits sur Tous les Actifs et Passifs et a le pouvoir de disposer de Tous les Actifs et Passifs;

* les formalités suivant l'apport en nature à la Société de Tous les Actifs et Passifs ont été dûment exécutées.

Tous les Actifs et Passifs sont apportés à leurs valeurs individuelles nettes comptables, telles qu'émanant d'un état de Tous les Actifs et Passifs à la date de l'apport libellé en Livres Sterling et préparé en conformité avec les principes comptables généralement acceptés au Royaume-Uni.

Le transfert de Tous les Actifs et Passifs est effectif aujourd'hui sans qualification.

Des instructions ont été données à la banque afin de transférer le solde sur le compte bancaire de la Société à la DEXIA-BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG;

Toutes autres formalités, si cela se produit, doivent être adoptées afin de dûment formaliser le transfert de Tous les Actifs et Passifs et de le rendre effectif où que ce soit et vis-à-vis de toute tierce partie.

Tous les Actifs et Passifs apportés à la Société ont été évalués par un rapport émis le 25 mars 2005 par ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, qui conclut comme suit:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 8,180,987 shares of GBP 25 each, to be issued with a total related share premium of GBP 15. The total value of the contribution is USD 204,524,690.»

Les susmentionnés rapport et déclaration d'apport, après avoir été signés ne varientur par le mandataire de la comparante et du soussigné notaire, resteront annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Intervention des gérants

Les gérants:

* Monsieur Andrew Cunningham, gérant de Catégorie A;

* Monsieur Paul Worth, gérant de Catégorie B;

* Monsieur Marcel Stephany, gérant de Catégorie B;

reconnaissent avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, personnellement et légalement engagée en leur qualité de gérants de la Société, à raison du transfert et de l'apport en nature ci avant décrit, ils marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation correspondant à leurs valeurs individuelles nettes comptables, telles qu'émanant d'un état de Tous les Actifs et Passifs à la date de l'apport libellé en Livres Sterling et préparé en conformité avec les principes comptables généralement acceptés au Royaume-Uni, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Exonération du droit d'apport

Considérant que la seconde résolution concerne l'augmentation de capital d'une société Luxembourgeoise par un apport en nature de tous les actifs et passifs (entière propriété) d'une société résidente de l'Union Européenne à une société Luxembourgeoise (la Société), à GRAINGER LUXEMBOURG FINANCING (N°2), S.à r.l.,

précité, la Société requiert expressément l'exonération du droit d'apport sur base de l'article 4.1. de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit une telle exonération.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les associées décident de modifier les articles 6 et 16 des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à deux cent quatre millions cinq cent trente-quatre mille six cent soixante-quinze Livres Sterling (GBP 204.534.675,-) représenté par huit millions cent quatre vingt-un mille trois cent quatre-vingt-sept (8.181.387) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25,-) chacune.»

«**Art. 16.** L'année sociale commence le vingt-cinq mars et se termine le vingt-quatre mars de l'année suivante.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit mille Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, vol. 24CS, fol. 16, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2005.

J. Elvinger.

(042987.3/211/283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

FIAT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 67.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 20 mai 2005, réf. LSO-BE04336, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIAT FINANCE S.A.

Signature

(042766.3/267/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

FIAT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 67.835.

Extrait du procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire

L'assemblée décide de renommer comme administrateurs Monsieur Maurizio Badoglio (président), Monsieur Jacques Loesch et Monsieur Tom Loesch dont le mandat se terminera à la prochaine assemblée générale annuelle.

L'assemblée décide de renommer comme commissaire SOCIETE DE CONSEIL ET D'EXPERTISE COMPTABLE, S.à r.l., Luxembourg, dont le mandat se terminera à la prochaine assemblée générale annuelle.

L'assemblée décide de nommer comme réviseur DELOITTE & TOUCHE, Luxembourg, dont le mandat se terminera à la prochaine assemblée générale annuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIAT FINANCE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2005, réf. LSO-BE04334. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042765.3/267/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

**GRAINGER LUXEMBOURG FINANCING (N°3), Société à responsabilité limitée.
Share capital: GBP 10,000.**

Registered office: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 105.584.

In the year two thousand and five, on the twenty-fifth of March at 9.00 a.m.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

GRAINGER FINANCE COMPANY LIMITED, a company limited by shares formed under the laws of the United Kingdom, having its registered office at First Floor Citygate, ST James' Boulevard, Newcastle Upon Tyne, NE1 4JE, United Kingdom, registered under the number 3798495,

Here represented by Patrick Van Hees, employee, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, acting individually, by virtue of the afore mentioned proxy given on March 22, 2005.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned Notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned Notary to enact the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of GRAINGER LUXEMBOURG FINANCING (N°3), société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, under number B 105.584 (hereafter «the Company») incorporated by a deed of the undersigned notary, dated December 22, 2004, published in the Mémorial, Recueil des sociétés et Associations, under number C 224, dated March 12, 2005, whose bylaws have not been amended since.

II. The Company's share capital is set at ten thousand British Pounds (GBP 10,000.-) represented by four hundred (400) shares of twenty-five British Pounds (GBP 25.-) each.

III. The four hundred (400) shares representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholder has been duly informed.

IV. The shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to change the Company's accounting year with retroactive effect, to start on the twenty fifth of March and to end on the twenty fourth of March of the following year. The accounting year having started on the twenty second of December 2004 closing on the twenty fourth of March 2005.

Second resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital by two hundred four million five hundred fourteen thousand six hundred seventy five British Pounds (GBP 204,514,675.-) to raise it from its present amount of ten thousand British Pounds (GBP 10,000.-) to two hundred four million five hundred twenty four thousand six hundred seventy five British Pounds (GBP 204,524,675.-) by creation and issue of eight million one hundred eighty thousand five hundred eighty seven (8,180,587) new shares of twenty five British Pounds (GBP 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares, to be issued with a share premium of fifteen British Pounds (GBP 15.-).

Third resolution

The sole shareholder resolved to waive its preferential subscription right and to allow GRAINGER EUROPEAN FINANCING LIMITED, a company limited by shares formed under the laws of the United Kingdom, having its registered office at First Floor Citygate, ST James' Boulevard, Newcastle Upon Tyne, NE1 4JE, United Kingdom, registered under the number 05184092, to subscribe the eight million one hundred eighty thousand five hundred eighty-seven (8,180,587) new shares.

Fourth resolution - Contributor's intervention - Subscription - Premium - Payment

GRAINGER EUROPEAN FINANCING LIMITED, prenamed (hereinafter referred to as the 'subscriber»), through its proxy holder, declared to subscribe for eight million one hundred eighty thousand five hundred eighty seven (8.180.587) new shares with nominal value of twenty-five British Pounds (GBP 25.-) and fully pay them up in the amount of two hundred four million five hundred fourteen thousand six hundred seventy-five British Pounds (GBP 204,514,675.-) together with a share premium of a total amount of fifteen British Pounds (GBP 15.-) by contribution in kind consisting of all its assets and liabilities, as defined below:

Assets:

* A receivable for an amount of one hundred thirty five million sixty-one thousand eight hundred fifty-four British Pounds (GBP 135,061,854.-), to be paid by NORTHUMBERLAND & DURHAM PROPERTY TRUST LIMITED, a company limited by shares formed under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Citygate, ST James' Boulevard, Newcastle Upon Tyne, NE1 4JE, United Kingdom.

* A receivable for an amount of forty million nine hundred seventy three thousand forty five British Pounds (GBP 40,973,045.-), to be paid by NORTHUMBERLAND & DURHAM PROPERTY TRUST LIMITED, prenamed.

* A receivable for an amount of twenty five million British Pounds (GBP 25,000,000.-), to be paid by NORTHUMBERLAND & DURHAM PROPERTY TRUST LIMITED, prenamed.

* A receivable for an amount of one million three hundred thousand British Pounds (GBP 1,300,000.-), to be paid by NORTHUMBERLAND & DURHAM PROPERTY TRUST LIMITED, prenamed.

* A receivable for an amount of six hundred sixty thousand British Pounds (GBP 660,000.-), to be paid by NORTHUMBERLAND & DURHAM PROPERTY TRUST LIMITED, prenamed.

* A receivable for an amount of one million five hundred thirty two thousand fifty nine British Pounds (GBP 1,532,059.-), to be paid by GLOBE BROTHERS ESTATES LIMITED, a company limited by shares formed under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Citygate, ST James' Boulevard, Newcastle Upon Tyne, NE1 4JE, United Kingdom.

* Cash at the bank amounting to seven thousand seven hundred thirty-two British Pounds (GBP 7,732.-).

Liabilities:

* Payable for a total amount of twenty thousand British Pounds (GBP 20,000.-) to GRAINGER FINANCE COMPANY LIMITED, prenamed.

And, any and all additional assets and liabilities held by GRAINGER EUROPEAN FINANCING LIMITED, prenamed, that could exist on the date hereof, mentioned or not, known or unknown, which are contributed with all rights, titles, commitments and obligations, known or unknown, which can or could be attached thereto in any manner whatsoever; being referred all together as «All Assets and Liabilities».

The All Assets and Liabilities are hereby transferred to and accepted by the Company at the value of two hundred four million five hundred fourteen thousand six hundred ninety British Pounds (GBP 204,514,690.-).

Evidence of the contribution of All Assets and Liabilities, evaluated at two hundred four million five hundred fourteen thousand six hundred ninety British Pounds (GBP 204,514,690.-) has been given to the undersigned Notary by a copy of a contribution agreement.

GRAINGER EUROPEAN FINANCING LIMITED, prenamed, contributor of All Assets and Liabilities, as stated here-above, declared that:

- the subscriber is the full owner of the All Assets and Liabilities;
- the subscriber is solely entitled to the All Assets and Liabilities and possess the power to dispose of the All Assets and Liabilities;
- these formalities subsequent to the contribution in kind to the Company of the All Assets and Liabilities have been duly executed.

The All Assets and Liabilities are contributed at their individual net book values, as derived from a statement of the All Assets and Liabilities as at the date of contribution denominated in GBP and prepared in accordance with accounting principles generally accepted in the United Kingdom.

The transfer of the All Assets and Liabilities is effective today without qualification.

Instructions have been given to the bank in order to transfer the balance to the Company's bank account at the DEX-IA-BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG;

Any and all further formalities, as the case may be, shall be duly carried in order to duly formalise the transfer of All Assets and Liabilities and to render it effective anywhere and towards any third party.

The All Assets and Liabilities contributed to the Company have been dealt with in a report issued on March 25, 2005 by ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, S.à r.l., with registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, which concludes as follows:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 8,180,587 shares of GBP 25 each, to be issued with a total related share premium of GBP 15. The total value of the contribution is USD 204,514,690.-.»

Said report and contribution agreement, after having been signed *in* *variety* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned Notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Managers' intervention

The managers:

- * Mr. Andrew Cunningham, Category A manager;
- * Mr. Paul Worth, Category B manager;
- * Mr. Marcel Stephany, Category B manager;

Acknowledge having been previously informed of the extent of their responsibility, each of them personally and severally legally engaged as managers of the Company by reason of contribution in kind described above, each of them expressly agrees with the description of the contribution in kind, with its valuation corresponding to the value of their individual net book value, as derived from a statement of the All Assets and Liabilities as at the date of contribution denominated in GBP and prepared in accordance with accounting principles generally accepted in the United Kingdom, and confirm the validity of the subscription and payment.

Capital duty exemption

Considering that the second resolution concerns the capital increase of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting in all the assets and liabilities (entire property) of a company having its registered office in a State of the European Union, nothing withheld or excepted, to GRAINGER LUXEMBOURG FINANCING (N° 3), S.à r.l., prenamed, the Company expressly requires for the contribution described above made by GRAINGER EUROPEAN FINANCING LIMITED the application of Article 4.1 of the Luxembourg Law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for capital duty exemption.

Fifth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the shareholders resolved to amend articles 6 and 16 of the articles of association of the Company, which will henceforth read as follows:

«**Art. 6.** The share capital is fixed at two hundred four million five hundred twenty four thousand six hundred seventy-five British Pounds (GBP 204,524,675.-) represented by eight million one hundred eighty thousand nine hundred eighty seven (8.180.987) shares of twenty five British Pounds (GBP 25.-) each.»

«**Art. 16.** The Company's accounting year starts on the twenty-fifth of March of each year and ends on the twenty-fourth of March of the subsequent year.»

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at eight thousand Euro.

There being no further business, the meeting was adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt cinq mars à 9.00 heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GRAINGER FINANCE COMPANY LIMITED, une société limitée par actions constituée et régie suivant les lois du Royaume Uni, ayant son siège social au First Floor Citygate, ST James' Boulevard, Newcastle Upon Tyne, NE1 4JE, Royaume Uni, inscrite sous le numéro 3798495,

ici représentée par Patrick Van Hees, employé, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 22 mars 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de GRAINGER LUXEMBOURG FINANCING (N°3), S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.584 (ci-après la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 22 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 224 du 12 mars 2005, et dont les statuts n'ont pas été modifiés.

II. Le capital social de la Société est fixé à dix mille Livres Sterling (GBP 10.000,-) représenté par quatre cents (400) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25,-) chacune.

III. Les quatre cent (400) parts sociales représentant l'entière du capital social de la Société, sont représentées, de telle manière que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'associée a été dûment informée.

IV. L'associée a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'associée unique a décidé de modifier l'année sociale de la Société avec effet rétroactif, afin de la faire commencer le vingt-cinq mars et la faire clôturer le vingt-quatre mars de l'année suivante. L'année sociale ayant commencé le vingt-deux décembre 2004 clôturant le vingt-quatre mars 2005.

Deuxième résolution

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent quatre millions cinq cent quatorze mille six cent soixante-quinze Livres Sterling (GBP 204.514.675,-) pour le porter de son montant actuel de dix mille Livres Sterling (GBP 10.000,-) à deux cent quatre millions cinq cent vingt-quatre mille six cent soixante-quinze Livres Sterling (GBP 204.524.675,-) par la création et l'émission de huit millions cent quatre-vingt mille cinq cent quatre-vingt-sept (8.180.587) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, à émettre avec une prime d'émission de quinze Livres Sterling (GBP 15,-).

Troisième résolution

L'associée unique a décidé de renoncer à son droit préférentiel de souscription et de permettre à GRAINGER EUROPEAN FINANCING LIMITED, une société limitée par actions constituée et régie suivant les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au First Floor Citygate, ST James' Boulevard, Newcastle Upon Tyne, NE1 4JE, Royaume-Uni, inscrite sous le numéro 05184092, de souscrire aux huit millions cent quatre-vingt mille cinq cent quatre-vingt-sept (8.180.587) nouvelles parts sociales.

Quatrième résolution - Intervention de l'apporteur - Souscription - Prime d'émission - Paiement

GRAINGER EUROPEAN FINANCING LIMITED, précité (ci-après le «souscripteur»), par son mandataire, a déclaré souscrire aux huit millions cent quatre-vingt mille cinq cent quatre-vingt-sept (8.180.587) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25,-) chacune et de payer intégralement le montant de deux cent quatre millions cinq cent quatorze mille six cent soixante-quinze Livres Sterling (GBP 204.514.675,-) avec une prime

d'émission d'un montant total de quinze Livres Sterling (GBP 15,-) par apport en nature consistant en tous les actifs et passifs, définis comme suit:

Actifs:

* Une créance pour un montant de cent trente-cinq millions soixante et un mille huit cent cinquante-quatre Livres Sterling (GBP 135.061.854,-), à payer par NORTHUMBERLAND & DURHAM PROPERTY TRUST LIMITED, une société limitée par actions constituée et régie suivant les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au First Floor Citygate, ST James' Boulevard, Newcastle Upon Tyne, NE1 4JE, Royaume-Uni.

* Une créance pour un montant de quarante millions neuf cent soixante-treize mille quarante-cinq Livres Sterling (GBP 40.973.045,-), à payer par NORTHUMBERLAND & DURHAM PROPERTY TRUST LIMITED, précité.

* Une créance pour un montant de vingt-cinq millions de Livres Sterling (GBP 25.000.000,-), à payer par NORTHUMBERLAND & DURHAM PROPERTY TRUST LIMITED, précité.

* Une créance pour un montant d'un million trois cent mille Livres Sterling (GBP 1.300.000,-), à payer par NORTHUMBERLAND & DURHAM PROPERTY TRUST LIMITED, précité.

* Une créance pour un montant de six cent soixante mille Livres Sterling (GBP 660.000,-), à payer par NORTHUMBERLAND & DURHAM PROPERTY TRUST LIMITED, précité.

* Une créance pour un montant d'un million cinq cent trente-deux mille cinquante-neuf Livres Sterling (GBP 1.532.059,-), à payer par GLOBE BROTHERS ESTATES LIMITED, une société limitée par actions constituée et régie suivant les lois du Royaume Uni, ayant son siège social au First Floor Citygate, ST James' Boulevard, Newcastle Upon Tyne, NE1 4JE, Royaume-Uni.

* Espèces sur le compte bancaire s'élevant à sept mille sept cent trente-deux Livres Sterling (GBP 7.732,-).

Passifs:

* Dette pour un montant total de vingt mille Livres Sterling (GBP 20.000,-) envers GRAINGER FINANCE COMPANY LIMITED, précité.

Et tous autres actifs et passifs additionnels détenus par GRAINGER EUROPEAN FINANCING LIMITED, précité, qui existeraient à la date présente, mentionnés ou non, connus ou inconnus, qui sont apportés avec tous les droits, titres, engagements et obligations, connus ou inconnus, qui peuvent ou pourraient y être attachés, de quelque manière que ce soit;

collectivement référencés comme «Tous les Actifs et Passifs».

Tous les Actifs et Passifs sont par la présente transférés à et acceptés par la Société à la valeur de deux cent quatre millions cinq cent quatorze mille six cent quatre-vingt-dix Livres Sterling (GBP 204.514.690,-).

Preuve de l'apport de Tous les Actifs et Passifs, évalués à deux cent quatre millions cinq cent quatorze mille six cent quatre-vingt-dix Livres Sterling (GBP 204.514.690,-) a été donnée au notaire soussigné, au moyen d'une copie d'un contrat d'apport.

GRAINGER EUROPEAN FINANCING LIMITED, précité, apporteur de Tous les Actifs et Passifs, tels que décrits ci-dessus, a déclaré que:

* le souscripteur est propriétaire de Tous les Actifs et Passifs;

* le souscripteur est le seul à posséder des droits sur Tous les Actifs et Passifs et a le pouvoir de disposer de Tous les Actifs et Passifs;

* les formalités suivant l'apport en nature à la Société de Tous les Actifs et Passifs ont été dûment exécutées.

Tous les Actifs et Passifs sont apportés à leurs valeurs individuelles nettes comptables, telles qu'émanant d'un état de Tous les Actifs et Passifs à la date de l'apport libellé en Livres Sterling et préparé en conformité avec les principes comptables généralement acceptés au Royaume-Uni.

Le transfert de Tous les Actifs et Passifs est effectif aujourd'hui sans qualification.

Des instructions ont été données à la banque afin de transférer le solde sur le compte bancaire de la Société à la DEXIA-BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG;

Toutes autres formalités, si cela se produit, doivent être adoptées afin de dûment formaliser le transfert de Tous les Actifs et Passifs et de le rendre effectif où que ce soit et vis-à-vis de toute tierce partie.

Tous les Actifs et Passifs apportés à la Société ont été évalués par un rapport émis le 25 mars 2005 par ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, qui conclut comme suit:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 8,180,587 shares of GBP 25 each, to be issued with a total related share premium of GBP 15.-. The total value of the contribution is USD 204,514,690.-.»

Les susmentionnés rapport et contrat d'apport, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la comparante et du soussigné notaire, resteront annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Intervention des gérants

Les gérants:

* Monsieur Andrew Cunningham, gérant de Catégorie A;

* Monsieur Paul Worth, gérant de Catégorie B;

* Monsieur Marcel Stephany, gérant de Catégorie B;

reconnaissent avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, personnellement et légalement engagée en leur qualité de gérants de la Société, en raison du transfert et de l'apport en nature ci avant décrit, ils marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation correspondant à leurs valeurs individuelles nettes comptables, telles qu'émanant d'un état de Tous les Actifs et Passifs à la date de l'apport libellé en Livres Sterling et préparé en conformité avec les principes comptables généralement acceptés au Royaume-Uni, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Exonération du droit d'apport

Considérant que la seconde résolution concerne l'augmentation de capital d'une société Luxembourgeoise par un apport en nature de tous les actifs et passifs (entière propriété) d'une société résidente de l'Union Européenne à une société Luxembourgeoise (la Société), à GRAINGER LUXEMBOURG FINANCING (N°3), S.à r.l., précité, la Société requiert expressément l'exonération du droit d'apport sur base de l'article 4.1. de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit une telle exonération.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les associées décident de modifier les articles 6 et 16 des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à deux cent quatre millions cinq cent vingt-quatre mille six cent soixante-quinze Livres Sterling (GBP 204.524.675,-) représenté par huit millions cent quatre-vingt mille neuf cent quatre-vingt-sept (8.180.987) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25,-) chacune.»

«**Art. 16.** L'année sociale commence le vingt cinq mars et se termine le vingt quatre mars de l'année suivante.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit mille Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, vol. 24CS, fol. 16, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2005.

J. Elvinger.

(042989.3/211/285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

IMMOBILIERE RUE DE NAMUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R. C. Luxembourg B 51.139.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée générale ordinaire du 15 avril 2005.

Le mandat des administrateurs suivants a été reconduit pour une période de trois ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008:

Thierry De Rudder, Administrateur de sociétés, Rhode-Saint-Genèse (B);

Patrick De Vos, Administrateur de sociétés, Deurne (B);

Michel Vivario, Administrateur de sociétés, Onhaye (B).

Pour avis sincère et conforme

L. Mathieu

Fondé de Pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06519. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042591.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

IMMOBILIERE RUE DE NAMUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R. C. Luxembourg B 51.139.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE04832, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2005.

IMMOBILIERE RUE DE NAMUR, S.à r.l.

Signature

(042592.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

GRAINGER LUXEMBOURG FINANCING (N°1), Société à responsabilité limitée.

Share capital: GBP 10,000.-.

Registered office: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 105.562.

In the year two thousand and five, on the twenty-fifth of March 2005 at 11.30 a.m.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

GRAINGER FINANCE COMPANY LIMITED, a company limited by shares formed under the laws of the United Kingdom, having its registered office at First Floor Citygate, ST James' Boulevard, Newcastle Upon Tyne, NE1 4JE, United Kingdom, registered under the number 3798495,

Here represented by Patrick Van Hees, employee, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, acting individually, by virtue of the afore mentioned proxies given on March 22, 2005.

The said proxy, after having been signed *in variatur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned Notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned Notary to enact the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of GRAINGER LUXEMBOURG FINANCING (N°1), société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, under number B 105.562 (hereafter «the Company») incorporated by a deed of the undersigned notary, dated December 22, 2004, published in the *Mémorial, Recueil des sociétés et Associations*, under number C 224 dated March 12, 2005, whose bylaws have not been amended since.

II. The Company's share capital is set at ten thousand British Pounds (GBP 10,000.-) represented by four hundred (400) shares of twenty five British Pounds (GBP 25.-) each.

III. The four hundred (400) shares representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholder has been duly informed.

IV. The shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to change the Company's accounting year with retroactive effect, to start on the twenty fifth of March and to end on the twenty fourth of March of the following year. The accounting year having started on the twenty second of December 2004 closing on the twenty fourth of March 2005.

Second resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital by two hundred four million five hundred thirty four thousand six hundred seventy five British Pounds (GBP 204,534,675.-) to raise it from its present amount of ten thousand British Pounds (GBP 10,000.-) to two hundred four million five hundred forty four thousand six hundred seventy five British Pounds (GBP 204,544,675.-) by creation and issue of eight million one hundred eighty one thousand three hundred eighty seven (8.181.387) new shares of twenty five British Pounds (GBP 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares, to be issued with a share premium of fifteen British Pounds (GBP 15.-).

Third resolution

The sole shareholder resolved to waive its preferential subscription right and to allow GRAINGER EUROPEAN FINANCING LIMITED, a company limited by shares formed under the laws of the United Kingdom, having its registered office at First Floor Citygate, ST James' Boulevard, Newcastle Upon Tyne, NE1 4JE, United Kingdom, registered under the number 05184092, to subscribe the eight million one hundred eighty one thousand three hundred eighty seven (8.181.387) new shares.

Fourth resolution - Contributor's intervention - Subscription - Premium - Payment

GRAINGER EUROPEAN FINANCING LIMITED, prenamed (hereinafter referred to as the «subscriber»), through its proxy holder, declared to subscribe for eight million one hundred eighty one thousand three hundred eighty seven (8.181.387) new shares with nominal value of twenty five British Pounds (GBP 25.-) and fully pay them up in the amount of two hundred four million five hundred thirty four thousand six hundred seventy five British Pounds (GBP 204,534,675.-) together with a share premium of a total amount of fifteen British Pounds (GBP 15.-) by contribution in kind consisting of all its assets and liabilities, as defined below:

Assets:

* Eight million one hundred eighty one thousand three hundred eighty seven (8.181.387) shares (hereinafter referred to as the «Shares») of twenty five British Pounds (GBP 25.-) each of GRAINGER LUXEMBOURG FINANCING (N°2), S.à r.l., société à responsabilité limitée, with registered office at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered at the Luxembourg Company Register under number B 105.563.

* A receivable for an amount of ten thousand British Pounds (GBP 10,000.-), to be paid by NORTHUMBERLAND & DURHAM PROPERTY TRUST LIMITED, a company limited by shares formed under the laws of the United Kingdom, having its registered office at First Floor Citygate, ST James' Boulevard, Newcastle Upon Tyne, NE1 4JE, United Kingdom.

Liabilities:

* A payable for an amount of ten thousand British Pounds (GBP 10,000.-), to be paid to GRAINGER FINANCE COMPANY LIMITED, a company limited by shares formed under the laws of the United Kingdom, having its registered office at First Floor Citygate, ST James' Boulevard, Newcastle Upon Tyne, NE1 4JE, United Kingdom.

And, any and all additional assets and liabilities held by GRAINGER EUROPEAN FINANCING LIMITED, prenamed, that could exist on the date hereof, mentioned or not, known or unknown, which are contributed with all rights, titles, commitments and obligations, known or unknown, which can or could be attached thereto in any manner whatsoever; being referred all together as «All Assets and Liabilities».

The All Assets and Liabilities are hereby transferred to and accepted by the Company at the value of two hundred four million five hundred thirty four thousand six hundred ninety British Pounds (GBP 204,534,690.-).

Evidence of the contribution of All Assets and Liabilities, evaluated at two hundred four million five hundred thirty four thousand six hundred ninety British Pounds (GBP 204,534,690.-), has been given to the undersigned Notary by a copy of a contribution agreement.

GRAINGER EUROPEAN FINANCING LIMITED, prenamed, contributor of All Assets and Liabilities, as stated here-above, declared that:

- the subscriber is the full owner of the All Assets and Liabilities;
- the Shares are fully paid up and represent the entire issued ordinary share capital of GRAINGER LUXEMBOURG FINANCING (N°2), S.à r.l.;
- the Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exist no rights to acquire any pledge or usufruct on the Shares and the Shares are not subject to any attachment;
- there exist no pre-emption rights nor any other right by virtue of which any person may be entitled to demand that the Shares be transferred to him;
- according to the laws of Luxembourg and the articles of association of GRAINGER LUXEMBOURG FINANCING (N°2), S.à r.l., such Shares are freely transferable;
- the subscriber is solely entitled to the All Assets and Liabilities and possess the power to dispose of the All Assets and Liabilities;
- these formalities subsequent to the contribution in kind to the Company of the All Assets and Liabilities have been duly executed.

The All Assets and Liabilities are contributed at their individual net book values, as derived from a statement of the All Assets and Liabilities as at the date of contribution denominated in GBP and prepared in accordance with accounting principles generally accepted in the United Kingdom.

The transfer of the All Assets and Liabilities is effective today without qualification.

Any and all further formalities, as the case may be, shall be duly carried in order to duly formalise the transfer of All Assets and Liabilities and to render it effective anywhere and towards any third party.

The All Assets and Liabilities contributed to the Company have been dealt with in a report issued on March 25, 2005 by ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, S.à r.l., with registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, which concludes as follows:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 8,181,387 shares of GBP 25 each, to be issued with a total related share premium of GBP 15. The total value of the contribution is USD 204,534,690.»

Said report and contribution agreement, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned Notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Managers' intervention

The managers:

- * Mr. Andrew Cunningham, Category A manager;
- * Mr. Paul Worth, Category B manager;
- * Mr. Marcel Stephany, Category B manager.

Acknowledge having been previously informed of the extent of their responsibility, each of them personally and severally legally engaged as managers of the Company by reason of contribution in kind described above, each of them expressly agrees with the description of the contribution in kind, with its valuation corresponding to the value of their individual net book value, as derived from a statement of the All Assets and Liabilities as at the date of contribution denominated in GBP and prepared in accordance with accounting principles generally accepted in the United Kingdom, and confirm the validity of the subscription and payment.

Capital duty exemption

Considering that the second resolution concerns the capital increase of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting in all the assets and liabilities (entire property) of a company having its registered office in a State of the European Union, nothing withheld or excepted, to GRAINGER LUXEMBOURG FINANCING (N°1), S.à r.l., prenamed, the Company expressly requires for the contribution described above made by GRAINGER EUROPEAN FINANCING LIMITED the application of Article 4.1 of the Luxembourg Law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for capital duty exemption.

Fifth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the shareholders resolved to amend articles 6 and 16 of the articles of association of the Company, which will henceforth read as follows:

«**Art. 6.** The share capital is fixed at two hundred four million five hundred forty four thousand six hundred seventy five British Pounds (GBP 204,544,675.-) represented by eight million one hundred eighty one thousand seven hundred eighty seven (8,181,787) shares of twenty five British Pounds (GBP 25.-) each.»

«**Art. 16.** The Company's accounting year starts on the twenty fifth of March of each year and ends on the twenty fourth of March of the subsequent year.»

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at eight thousand Euros.

There being no further business, the meeting was adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt cinq mars à 11 heures 30.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GRAINGER FINANCE COMPANY LIMITED, une société limitée par actions constituée et régie suivant les lois du Royaume Uni, ayant son siège social au First Floor Citygate, ST James' Boulevard, Newcastle Upon Tyne, NE1 4JE, Royaume Uni, inscrite sous le numéro 3798495,

ici représentée par Patrick Van Hees, employé, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 22 mars 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de GRAINGER LUXEMBOURG FINANCING (N°1), S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.562 (ci-après la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 22 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 224 du 12 mars 2005, et dont les statuts n'ont pas été modifiés.

II. Le capital social de la Société est fixé à dix mille Livres Sterling (GBP 10.000,-) représenté par quatre cents (400) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25,-) chacune.

III. Les quatre cent (400) parts sociales représentant l'entière du capital social de la Société, sont représentées, de telle manière que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'associée a été dûment informée.

IV. L'associée a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'associée unique a décidé de modifier l'année sociale de la Société avec effet rétroactif, afin de la faire commencer le vingt-cinq mars et la faire clôturer le vingt-quatre mars de l'année suivante. L'année sociale ayant commencé le vingt-deux décembre 2004 clôturant le vingt-quatre mars 2005.

Deuxième résolution

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent quatre millions cinq cent trente-quatre mille six cent soixante-quinze Livres Sterling (GBP 204.534.675,-) pour le porter de son montant actuel de dix mille Livres Sterling (GBP 10.000,-) à deux cent quatre millions cinq cent quarante-quatre mille six cent soixante-quinze Livres Sterling (GBP 204.544.675,-) par la création et l'émission de huit millions cent quatre-vingt-un mille trois cent quatre-vingt-sept (8.181.387) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, à émettre avec une prime d'émission de quinze Livres Sterling (GBP 15,-).

Troisième résolution

L'associée unique a décidé de renoncer à son droit préférentiel de souscription et de permettre à GRAINGER EUROPEAN FINANCING LIMITED, une société limitée par actions constituée et régie suivant les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au First Floor Citygate, ST James' Boulevard, Newcastle Upon Tyne, NE1 4JE, Royaume-Uni, inscrite sous le numéro 05184092, de souscrire aux huit millions cent quatre-vingt-un mille trois cent quatre-vingt-sept (8.181.387) nouvelles parts sociales.

Quatrième résolution - Intervention de l'apporteur - Souscription - Prime d'émission - Paiement

GRAINGER EUROPEAN FINANCING LIMITED, précité (ci-après le «souscripteur»), par son mandataire, a déclaré souscrire aux huit millions cent quatre-vingt-un mille trois cent quatre-vingt-sept (8.181.387) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25,-) chacune et de payer intégralement le montant de deux cent quatre millions cinq cent trente-quatre mille six cent soixante-quinze Livres Sterling (GBP 204.534.675,-) avec une prime d'émission d'un montant total de quinze Livres Sterling (GBP 15,-) par apport en nature consistant en tous les actifs et passifs, définis comme suit:

Actifs:

* Huit millions cent quatre-vingt-un mille trois cent quatre-vingt-sept (8.181.387) parts sociales (ci après «les «Parts Sociales») d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25,-) chacune de GRAINGER LUXEMBOURG FINANCING (N°2), S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.563.

* Une créance pour un montant de dix mille Livres Sterling (GBP 10.000,-), à payer par NORTHUMBERLAND & DURHAM PROPERTY TRUST LIMITED, une société limitée par actions constituée et régie suivant les lois du Royaume Uni, ayant son siège social au First Floor Citygate, ST James' Boulevard, Newcastle Upon Tyne, NE1 4JE, Royaume Uni.

Passifs:

* Une dette pour un montant de dix mille Livres Sterling (GBP 10.000,-), à payer à GRAINGER FINANCE COMPANY LIMITED, une société limitée par actions constituée et régie suivant les lois du Royaume Uni, ayant son siège social au First Floor Citygate, ST James' Boulevard, Newcastle Upon Tyne, NE1 4JE, Royaume Uni.

Et tous autres actifs et passifs additionnels détenus par GRAINGER EUROPEAN FINANCING LIMITED, précité, qui existeraient à la date présente, mentionnés ou non, connus ou inconnus, qui sont apportés avec tous les droits, titres, engagements et obligations, connus ou inconnus, qui peuvent ou pourraient y être attachés, de quelque manière que ce soit;

collectivement référencés comme «Tous les Actifs et Passifs».

Tous les Actifs et Passifs sont par la présente transférés à et acceptés par la Société à la valeur de deux cent quatre millions cinq cent trente-quatre mille six cent quatre-vingt-dix Livres Sterling (GBP 204.534.690,-).

Preuve de l'apport de Tous les Actifs et Passifs, évalués à deux cent quatre millions cinq cent trente-quatre mille six cent quatre-vingt-dix Livres Sterling (GBP 204.534.690,-) a été donnée au notaire soussigné, au moyen d'une copie d'un contrat d'apport.

GRAINGER EUROPEAN FINANCING LIMITED, précité, apporteur de Tous les Actifs et Passifs, tels que décrits ci-dessus, a déclaré que:

* le souscripteur est propriétaire de Tous les Actifs et Passifs;

* les Parts Sociales sont intégralement libérées et représentent l'intégralité du capital social émis de GRAINGER LUXEMBOURG FINANCING (N°2), S.à r.l.;

* les Parts Sociales ne sont grevées d'aucun gage ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un gage ou un usufruit sur les Parts Sociales et les Parts Sociales ne sont l'objet d'aucune action judiciaire;

* il n'existe aucun droit de préemption ou aucun droit en vertu duquel une personne pourrait demander que les Parts Sociales lui soient transférées;

* en application avec le droit luxembourgeois et les statuts de GRAINGER LUXEMBOURG FINANCING (N°2), S.à r.l., les Parts Sociales sont librement cessibles;

* le souscripteur est le seul à posséder des droits sur Tous les Actifs et Passifs et a le pouvoir de disposer de Tous les Actifs et Passifs;

* les formalités suivant l'apport en nature à la Société de Tous les Actifs et Passifs ont été dûment exécutées.

Tous les Actifs et Passifs sont apportés à leurs valeurs individuelles nettes comptables, telles qu'émanant d'un état de Tous les Actifs et Passifs à la date de l'apport libellé en Livres Sterling et préparé en conformité avec les principes comptables généralement acceptés au Royaume Uni.

Le transfert de Tous les Actifs et Passifs est effectif aujourd'hui sans qualification.

Des instructions ont été données à la banque afin de transférer le solde sur le compte bancaire de la Société à la DEXIA-BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG;

Toutes autres formalités, si cela se produit, doivent être adoptées afin de dûment formaliser le transfert de Tous les Actifs et Passifs et de le rendre effectif où que ce soit et vis-à-vis de toute tierce partie.

Tous les Actifs et Passifs apportés à la Société ont été évalués par un rapport émis le 25 mars 2005 par ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, qui conclut comme suit:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 8,181,387 shares of GBP 25 each, to be issued with a total related share premium of GBP 15. The total value of the contribution is USD 204,534,690.»

Les susmentionnés rapport et déclaration d'apport, après avoir été signés ne varientur par le mandataire de la comparante et du soussigné notaire, resteront annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Intervention des gérants

Les gérants:

* Monsieur Andrew Cunningham, gérant de Catégorie A;

* Monsieur Paul Worth, gérant de Catégorie B;

* Monsieur Marcel Stephany, gérant de Catégorie B;

reconnaissent avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, personnellement et légalement engagée en leur qualité de gérants de la Société, à raison du transfert et de l'apport en nature ci avant décrit, ils marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation correspondant à leurs valeurs individuelles nettes comptables, telles qu'émanant d'un état de Tous les Actifs et Passifs à la date de l'apport libellé en Livres Sterling et préparé en conformité avec les principes comptables généralement acceptés au Royaume Uni, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Exonération du droit d'apport

Considérant que la seconde résolution concerne l'augmentation de capital d'une société Luxembourgeoise par un apport en nature de tous les actifs et passifs (entière propriété) d'une société résidente de l'Union Européenne à une société Luxembourgeoise (la Société), à GRAINGER LUXEMBOURG FINANCING (N°1), S.à r.l., précité, la Société requiert expressément l'exonération du droit d'apport sur base de l'article 4.1. de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit une telle exonération.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les associées décident de modifier les articles 6 et 16 des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à deux cent quatre millions cinq cent quarante-quatre mille six cent soixante-quinze Livres Sterling (GBP 204.544.675,-) représenté par huit millions cent quatre-vingt-un mille sept cent quatre-vingt-sept (8.181.787) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25,-) chacune.»

«**Art. 16.** L'année sociale commence le vingt-cinq mars et se termine le vingt-quatre mars de l'année suivante.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit mille Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, vol. 24CS, fol. 16, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2005.

J. Elvinger.

(042991.3/211/283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

YULE CATTO PHARMA HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 115.100,-.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 94.051.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, réf. LSO-BE06339, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2005.

Pour la société

Signature

Un gérant

(042922.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

YULE CATTO PHARMA HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 115.100,-.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 94.051.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, réf. LSO-BE06342, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2005.

Pour la société

Signature

Un gérant

(042923.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

GENUINE BASIC LUXEMBOURG I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 108.108.

—
STATUTES

In the year two thousand five, on the second day of May.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

SYDNEY NOMINEES LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at Box 3483, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered in the Registre de Commerce of Tortola under the number 400546,

here represented by Mr. Joost Tulkens, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on May 2nd, 2005.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises of the group any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name GENUINE BASIC LUXEMBOURG I, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty-five Euro (125.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2005.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declares to subscribe for the one hundred (100) shares and to have them fully paid up in cash of an amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR).

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

46964

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered by the following managers:
 - Mr. Bart Zech, lawyer, born in Putten (The Netherlands) on September 5, 1969, residing in B-6780 Hondelange (Belgium), 42, rue de la Biff;
 - Mr. Joost Johannes Tulkens, lawyer, born in Someren (The Netherlands) on April 26, 1973, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L 2636, Luxembourg.
- 2) The address of the corporation is fixed at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le deux mai.
Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SYDNEY NOMINEES LIMITED, une société des Iles Vierges Britanniques, dont le siège est établi à P.O. Box 3483, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au Registre de Commerce de Tortola sous le numéro 400546, ici représentée par Monsieur Joost Tulkens, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 2 mai 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises du groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: GENUINE BASIC LUXEMBOURG I, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros (125,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence, le premier janvier et se termine, le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera, le 31 décembre 2005.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.

2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.

3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.

4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante ici représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux cent (100) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces à concurrence d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- Monsieur Bart Zech, juriste, né à Putten (Pays-Bas), le 5 septembre 1969, demeurant à B-6780 Hondelange (Belgium), 42, rue de la Biff;

- Monsieur Joost Johannes Tulkens, juriste, né à Someren (Pays-Bas), le 26 avril 1973, avec adresse professionnelle à 12, rue Léon Thyès, L-2636, Luxembourg.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Tulkens, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, vol. 148S, fol. 24, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2005.

G. Lecuit.

(043131.3/220/285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

CAMUZZI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 42.482.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 18 mai 2005

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004:

- Monsieur Fabrizio Garilli, demeurant à Milan (Italie), Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Milo Caroni, demeurant à Locarno (CH);

- Monsieur Romeo Astolfi, demeurant à Locarno (CH);

- Monsieur Rodolfo Zurcher, demeurant à Arosio (CH);

- Monsieur Claudio Calabi, demeurant à Milan (Italie).

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004:

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05487. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042768.3/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

CAMUZZI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 42.482.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05485, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2005.

Signature.

(042769.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

SOCIETE D'INVESTISSEMENT C.E.S.I.M., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-6166 Ernster, 57, rue de l'Ecole.

R. C. Luxembourg B 44.224.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03424, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(041954.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

SOCIETE D'INVESTISSEMENT C.E.S.I.M., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-6166 Ernster, 57, rue de l'Ecole.

R. C. Luxembourg B 44.224.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03423, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(041956.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

SOCIETE D'INVESTISSEMENT C.E.S.I.M., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-6166 Ernster, 57, rue de l'Ecole.

R. C. Luxembourg B 44.224.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03422, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(041957.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

SOCIETE D'INVESTISSEMENT C.E.S.I.M., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-6166 Ernster, 57, rue de l'Ecole.

R. C. Luxembourg B 44.224.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03420, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(041958.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

SOCIETE D'INVESTISSEMENT C.E.S.I.M., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-6166 Ernster, 57, rue de l'Ecole.

R. C. Luxembourg B 44.224.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03419, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(041959.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

KPI RETAIL PROPERTY 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle, Bombicht.
R. C. Luxembourg B 108.114.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the ninth of May.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, incorporated under the name of KIEL PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l., by deed drawn up on 8 December 2003 by the Luxembourg Notary Joseph Elvinger, having its registered office at Zone Industrielle, Bombicht, L-6947 Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 97.795, with a share capital of EUR 12,500.-, and whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») under number 85 dated 22 January 2004 (page 4042); the articles have been amended pursuant to a deed drawn up on 13 April 2005 by the Luxembourg Notary Joseph Elvinger, not yet published in the Mémorial.

The appearer for the above is here represented by Mr. Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium) by virtue of a proxy given under private seal dated 9 May 2005.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of Incorporation of a private limited liability company («société privée à responsabilité limitée»):

Chapter I.- Form, Name, Registered Office, Object, Duration
Art. 1. Form - Corporate Name

There is formed a private limited liability company under the name KPI RETAIL PROPERTY 3, S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered Office

2.1 The registered office of the Company is established in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other, place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object

3.1 The Company's object is to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions:

- act as limited partner in a German limited partnership;
- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law; it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facili-

tating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

Art. 4. Duration

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Share Capital

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred fifty (250) shares of fifty Euros (EUR 50.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

Art. 6. Shares Indivisibility

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

7.3 In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the Board of Managers.

Chapter III.- Management

Art. 8. Management

8.1 The Company shall be managed by a board of managers composed of at least two members (the «Board of Managers» or the «Managers»). The Managers need not be Shareholders. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

8.2 Any decision in connection with the management of the Company shall be taken collectively by the Board of Managers in compliance with article 12 of the Articles.

8.3 Towards third parties, the general power of representation of the Company is granted to any two Managers as provided by article 10 of the Articles, and pursuant to article 191bis paragraph 5 of the Law, any deed, agreement or generally any document executed in compliance with articles 8 and 10 of the present Articles are valid and binding vis-à-vis third parties. The exercise of the general power of representation by any two Managers does not require prior approval by the Board of Managers acting collectively.

Art. 9. Powers of the Board of Managers

9.1 In dealing with third parties and without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by any two Managers.

Art. 11. Delegation and Agent of the Board of Managers

11.1 The Board of Managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers

12.1 The meetings of the Board of Managers are convened by any Manager. In case that all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

12.2 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or e-mail or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.3 The resolutions by the Board of Managers are validly adopted if approved by more than 50% of the Managers, present or represented.

12.4 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.5 Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by more than 50% of the Managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Managers' meetings, physically held.

12.6 Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV.- General Meeting of Shareholders

Art. 13. Powers of the General Meeting of Shareholder(s) - Votes

13.1 The single Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his Shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

13.3 However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V.- Business Year

Art. 14. Business Year

14.1 The Company's financial year starts on the first day of July and ends on the last day of June of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Managers and the Managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution Right of Shares

15.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5 The Board of Managers may however and to the extent permitted by law decide to pay interim dividends.

Chapter VI.- Liquidation

Art. 16. Causes of Dissolution

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Art. 17. Liquidation

17.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority of Shareholders.

17.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 18. Applicable Law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on 30 June 2005.

Subscription - payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l. 250 Shares

Total: two hundred and fifty Shares. 250 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand eight hundred Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l., representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers for an undetermined period:

- * Mr. Nicolas Comes, residing at Zone Industrielle. Bombicht, L-6947 Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg);
- * Mr. David Carter, residing at 37 High Street, Whitwell, Hertfordshire SG4 8AJ (United Kingdom);
- * Mr. Andrew Dawson, residing at 4 Braid Court, Lawford Road, Chiswick, London W4 3HS (United Kingdom) and;
- * Mr. Yves Elsen, residing at 8, rue des Thermes Romains, L-8266 Mamer (Grand Duchy of Luxembourg).

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by any two Managers.

2) The Company shall have its registered office at Zone Industrielle Bombicht, L-6947 Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le neuf mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger le 8 décembre 2003, ayant son siège social à Zone Industrielle, Bombicht, L-6947 Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 97.795, ayant un capital social de EUR 12.500,-, et dont les statuts sont publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 85 le 22 janvier 2004 (page 4042); les statuts ont été modifiés par un acte reçu par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger le 13 avril 2005, non encore publié au Mémorial.

La comparante ci-dessus est représentée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, résidant à Torgny (Belgique) en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 9 mai 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Forme, Nom, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de KPI RETAIL PROPERTY 3, S.à r.l., qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet

3.1 La Société a pour objet l'acquisition ou la vente ou tout autre acte de disposition, et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»).

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlé par ou est sous le contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

- Agir en qualité d'associé commanditaire d'une société en commandite de droit allemand;
- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme de l'activité bancaire.

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

Art. 5. Capital Social

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

Art. 6. Indivisibilité des Parts

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des Parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

7.3 De plus, chaque Associé s'engage à ne pas céder, mettre en gage ou conférer des garanties sur les Parts Sociales qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du Conseil de Gérance.

Titre III.- Gérance

Art. 8. Gérance

8.1 La Société sera administrée par un conseil de Gérance, composé d'au moins deux membres (le «Conseil de Gérance «ou les» Gérants»). Les Gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Ils pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés détenant la majorité des votes.

8.2 Toute décision à prendre concernant la gestion de la Société sera prise collectivement par le Conseil de Gérance conformément à l'article 12 des Statuts.

8.3 Envers les tiers, le pouvoir général de représentation de la Société est conféré à deux Gérants tel que stipulé à l'article 10 des Statuts, et en vertu de l'article 191bis paragraphe 5 de la Loi, tout acte, contrat ou généralement tout document exécuté en conformité aux articles 8 et 10 sont valables et créeront des obligations à la charge de la Société vis-à-vis des tiers. L'exercice du pouvoir général de représentation par deux Gérants ne requiert pas l'approbation préalable du Conseil de Gérance agissant collectivement.

Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance

9.1 Dans les rapports avec les tiers et sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance

Art. 10. Représentation de la Société

Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par deux Gérants.

Art. 11. Délégation et Agent du Conseil de Gérance

11.1 Le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance

12.1 Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Gérant. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

12.2 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.3 Toute décision du Conseil de Gérance est valablement adoptée lorsqu'elle est approuvée par plus de 50% des membres du Conseil de Gérance, présents ou représentés.

12.4 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.5 Des résolutions du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par plus de 50% des membres du Conseil de Gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil de Gérance physiquement tenue.

12.6 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que télécopie, e-mail, télégramme, fac-similé ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV.- Assemblée Générale des Associés

Art. 13. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés

13.1 L'Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

13.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

Titre V.- Exercice Social

Art. 14. Exercice social

14.1 L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par les Gérants et ceux-ci prépareront un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 15. Droit de Distribution des Parts

15.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, les Gérants pourront proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Liquidation

Art. 16. Causes de Dissolution

La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

Art. 17. Liquidation

17.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés.

17.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII.- Loi Applicable

Art. 18. Loi Applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

46974

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2005.

Souscription - libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l.	250 Parts Sociales
Total: deux cent cinquante Parts Sociales	250 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille huit cents Euro.

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l., représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés Gérants pour une période indéterminée:

- * M. Nicolas Comes, demeurant à Zone Industrielle Bombicht, L-6947 Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg);
- * M. David Carter, demeurant au 37 High Street, Whitwell, Hertfordshire SG4 8AJ (Royaume-Uni);
- * M. Andrew Dawson, demeurant au 4 Braid Court, Lawford Road, Chiswick, London W4 3HS (Royaume-Uni); et
- * M. Yves Elsen, demeurant au 8, rue des Thermes Romains, L-8266 Mamer (Grand-Duché de Luxembourg).

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par deux Gérants.

2) Le siège social de la Société est établi à Zone Industrielle Bombicht, L-6947 Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, vol. 148S, fol. 44, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2005.

J. Elvinger.

(043192.3/211/409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

FENDER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 108.117.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le quatre mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société MORVILLE SERVICES CORPORATION, ayant son siège social à Avenido Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama - République de Panama, enregistrée sous le volet 440712, doc. 535811, ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 29 avril 2005;

2) La société ST AYMAR S.A., ayant son siège social à Avenido Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama - République de Panama, enregistrée sous le volet 418272, doc. 356329,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 29 avril 2005.

Lesdites procurations paraphées ne varietur par les parties comparaisant et par le notaire soussigné seront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FENDER S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) divisé en trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à un million d'euros (EUR 1.000.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 4 mai 2005 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Les opérations suivantes sont du ressort de l'assemblée générale des actionnaires:

- l'émission d'emprunt obligataire convertible ou non;

- la vente de parts ou actions détenues dans des sociétés participées;

- la vente de biens immobiliers;

- l'émission ou l'octroi de tout gage, garantie et/ou fidéjussion.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 24 avril à 11.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2005.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2006.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société MORVILLE SERVICES CORPORATION, préqualifiée, trois mille cent quatre-vingt-dix-neuf actions.....	3.199
2) La société ST AYMAR S.A., préqualifiée, une action.....	<u>1</u>
Total: trois mille deux cents actions	3.200

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Sébastien Gravière, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Michaël Zianveni, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Sébastien Coyette, comptable, né le 4 septembre 1965 à Arlon - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Madame Marie-Anne Back, comptable, née le 8 juin 1958 à Steinfort - Luxembourg et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79.327.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

5) Le siège de la société est fixé au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Koeune, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, vol. 148S, fol. 43, case 6. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2005.

J. Elvinger.

(043207.3/211/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

EURO-POWER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 25.481.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05112, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2005.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(042469.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

BIKE WORLD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7220 Walferdange, 150, route de Diekirch.

R. C. Luxembourg B 97.636.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05115, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2005.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(042471.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

BABCOCK & BROWN PROPERTY PARTNER 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle, Bombicht.

R. C. Luxembourg B 108.118.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the ninth of May.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, incorporated under the name of KIEL PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l. by deed drawn up on 8 December 2003 by the Luxembourg Notary Joseph Elvinger, having its registered office at Zone Industrielle, Bombicht, L-6947 Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 97.795, with a share capital of EUR 12,500.-, and whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») under number 85 dated 22 January 2004 (page 4042); the articles have been amended pursuant to a deed drawn up on 13 April 2005 by the Luxembourg Notary Joseph Elvinger, not yet published in the Mémorial.

The appearer for the above is here represented by Mr. Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium) by virtue of a proxy given under private seal dated 9 May 2005.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of Incorporation of a private limited liability company («société privée à responsabilité limitée»):

Chapter I.- Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate Name

There is formed a private limited liability company under the name BABCOCK & BROWN PROPERTY PARTNER 1, S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered Office

2.1 The registered office of the Company is established in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other, place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object

3.1 The Company's object is to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions:

- act as general partner of a German limited partnership;
- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

Art. 4. Duration

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Share Capital

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred fifty (250) shares of fifty Euro (EUR 50.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

Art. 6. Shares Indivisibility

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

7.3 In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the Board of Managers.

Chapter III.- Management

Art. 8. Management

8.1 The Company shall be managed by a board of managers composed of at least two members (the «Board of Managers» or the «Managers»). The Managers need not be Shareholders. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

8.2 Any decision in connection with the management of the Company shall be taken collectively by the Board of Managers in compliance with article 12 of the Articles.

8.3 Towards third parties, the general power of representation of the Company is granted to any two Managers as provided by article 10 of the Articles, and pursuant to article 191bis paragraph 5 of the Law, any deed, agreement or generally any document executed in compliance with articles 8 and 10 of the present Articles are valid and binding vis-à-vis third parties. The exercise of the general power of representation by any two Managers does not require prior approval by the Board of Managers acting collectively.

Art. 9. Powers of the Board of Managers

9.1 In dealing with third parties and without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by any two Managers.

Art. 11. Delegation and Agent of the Board of Managers

11.1 The Board of Managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers

12.1 The meetings of the Board of Managers are convened by any Manager. In case that all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

12.2 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or e-mail or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.3 The resolutions by the Board of Managers are validly adopted if approved by more than 50% of the Managers, present or represented.

12.4 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.5 Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by more than 50% of the Managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Managers' meetings, physically held.

12.6 Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV.- General Meeting of Shareholders

Art. 13. Powers of the General Meeting of Shareholder(s) - Votes

13.1 The single Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his Shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

13.3 However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V.- Business Year

Art. 14. Business Year

14.1 The Company's financial year starts on the first day of July and ends on the last day of June of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Managers and the Managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution Right of Shares

15.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5 The Board of Managers may however and to the extent permitted by law decide to pay interim dividends.

Chapter VI.- Liquidation

Art. 16. Causes of Dissolution

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Art. 17. Liquidation

17.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority of Shareholders.

17.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 18. Applicable Law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on 30 June 2005.

Subscription - payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l. 250 Shares

Total: two hundred and fifty Shares. 250 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand eight hundred Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l., representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers for an undetermined period:

* Mr. Nicolas Comes, residing at Zone Industrielle. Bombicht, L-6947 Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg);

* Mr. David Carter, residing at 37 High Street, Whitwell, Hertfordshire SG4 8AJ (United Kingdom);

* Mr. Andrew Dawson, residing at 4 Braid Court, Lawford Road, Chiswick, London W4 3HS (United Kingdom) and;

* Mr. Yves Elsen, residing at 8, rue des Thermes Romains, L-8266 Mamer (Grand Duchy of Luxembourg).

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by any two Managers.

2) The Company shall have its registered office at Zone Industrielle Bombicht, L-6947 Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le neuf mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger le 8 décembre 2003, ayant

son siège social à Zone Industrielle, Bombicht, L-6947 Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 97.795, ayant un capital social de EUR 12.500,-, et dont les statuts sont publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 85 le 22 janvier 2004 (page 4042); les statuts ont été modifiés par un acte reçu par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger le 13 avril 2005, non encore publié au Mémorial.

La comparante ci-dessus est représentée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, résidant à Torgny (Belgique) en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 9 mai 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Forme, Nom, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de BABCOCK & BROWN PROPERTY PARTNER 1, S.à r.l., qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège Social

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet

3.1 La Société a pour objet l'acquisition ou la vente ou tout autre acte de disposition, et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»).

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlé par ou est sous le contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

- Agir en qualité de gérant commandité d'une société en commandite de droit allemand;
- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme de l'activité bancaire.

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

Art. 5. Capital Social

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

Art. 6. Indivisibilité des Parts

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des Parts

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

7.3 De plus, chaque Associé s'engage à ne pas céder, mettre en gage ou conférer des garanties sur les Parts Sociales qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du Conseil de Gérance.

Titre III.- Gérance

Art. 8. Gérance

8.1 La Société sera administrée par un conseil de Gérance, composé d'au moins deux membres (le «Conseil de Gérance «ou les» Gérants»). Les Gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Ils pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés détenant la majorité des votes.

8.2 Toute décision à prendre concernant la gestion de la Société sera prise collectivement par le Conseil de Gérance conformément à l'article 12 des Statuts.

8.3 Envers les tiers, le pouvoir général de représentation de la Société est conféré à deux Gérants tel que stipulé à l'article 10 des Statuts, et en vertu de l'article 191bis paragraphe 5 de la Loi, tout acte, contrat ou généralement tout document exécuté en conformité aux articles 8 et 10 sont valables et créeront des obligations à la charge de la Société vis-à-vis des tiers. L'exercice du pouvoir général de représentation par deux Gérants ne requiert pas l'approbation préalable du Conseil de Gérance agissant collectivement.

Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance

9.1 Dans les rapports avec les tiers et sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la Société

Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par deux Gérants.

Art. 11. Délégation et Agent du Conseil de Gérance

11.1 Le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance

12.1 Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Gérant. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

12.2 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.3 Toute décision du Conseil de Gérance est valablement adoptée lorsqu'elle est approuvée par plus de 50% des membres du Conseil de Gérance, présents ou représentés.

12.4 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.5 Des résolutions du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par plus de 50% des membres du Conseil de Gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil de Gérance physiquement tenue.

12.6 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que télécopie, e-mail, télégramme, fac-similé ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV.- Assemblée Générale des Associés

Art. 13. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés

13.1 L'Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

13.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

Titre V.- Exercice Social

Art. 14. Exercice Social

14.1 L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par les Gérants et ceux-ci prépareront un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 15. Droit de Distribution des Parts

15.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, les Gérants pourront proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Liquidation

Art. 16. Causes de Dissolution

La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

Art. 17. Liquidation

17.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés.

17.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII.- Loi Applicable

Art. 18. Loi Applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2005.

Souscription - libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l. 250 Parts Sociales

Total: deux cent cinquante Parts Sociales. 250 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille huit cents euros.

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l., représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés Gérants pour une période indéterminée:

* M. Nicolas Comes, demeurant à Zone Industrielle Bombicht, L-6947 Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg);

* M. David Carter, demeurant à 37 High Street, Whitwell, Hertfordshire SG4 8AJ (Royaume-Uni);

* M. Andrew Dawson, demeurant à 4 Braid Court, Lawford Road, Chiswick, London W4 3HS (Royaume-Uni); et

* M. Yves Elsen, demeurant à 8, rue des Thermes Romains, L-8266 Mamer (Grand-Duché de Luxembourg).

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par deux Gérants.

2) Le siège social de la Société est établi à Zone Industrielle Bombicht, L-6947 Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, vol. 148S, fol. 44, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2005.

J. Elvinger.

(043214.3/211/409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

CLAUDE STRASSER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 44-46, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 90.547.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05118, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2005.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(042473.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

DeaSat S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Registered office: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 90.785.

DISSOLUTION

In the year two thousand and five, on the twenty-sixth of April at 3.30 p.m.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of the public limited liability company (société anonyme) in liquidation DeaSat S.A. (the Company), having its registered office at L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 90.785, incorporated by a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on January 14, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on February 21, 2003, number 190.

The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on December 23, 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, dated March 2, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the shareholders decided to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into voluntary liquidation.

The Meeting is chaired by Mr Luca Di Rico, director, residing in Pavia (Italy).

The President appointed as Secretary Mr Alex Schmitt, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The Meeting elected as Scrutineer Mr Marcello Marzo, manager, residing in Novara (Italy).

The Meeting being constituted, the President declared and requested the notary to state that:

I) The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list, this attendance list having been signed by the proxy-holders representing shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders, after having been initialled *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

II) This attendance list shows that two million one hundred and ninety thousand nine hundred (2,190,900) A common shares and eight hundred and nine thousand one hundred (809,100) B common shares, representing the entire share

capital, are represented at the present ordinary general meeting so that the Meeting can validly decide on all the issues of the agenda, which has previously been communicated to the shareholders present or represented, each of them expressly declaring to acknowledge it.

III) The agenda of the Meeting is the following:

1. Presentation of the liquidation auditor's report;
2. Granting of discharge to the liquidators and to the liquidation auditor; and
3. Granting of special powers of attorney, cancellation of shares and closing of the liquidation.

After the foregoing agenda was duly examined and after deliberation and a separate vote on each of the following resolutions by the general meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The liquidation auditor (commissaire à la liquidation) reads his audit report to the Meeting, which shall remain attached to the present minutes.

The aforementioned report has been initialled *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the undersigned notary.

The liquidation auditor informs the Meeting that all the liabilities of the Company have been settled or paid into escrow pending settlement and that the remaining net assets of the Company have been distributed to the shareholders of the Company in proportion to their respective shareholder interests in the Company.

The liquidation auditor confirms that the liquidators have completed their mandate with due care, that they have acted in the best interest of the shareholders, that all debts and liabilities owing to creditors of the Company have been fully settled or paid into escrow pending settlement, that the Company is now liquidated and that the liquidation may therefore be closed.

Second resolution

After hearing the audit report, the Meeting resolves to approve the liquidators' report and to grant full discharge to the liquidators for the performance of their mandate.

The Meeting also resolves to grant full discharge to the liquidation auditor for the performance of his mandate.

Third resolution

The Meeting resolves to empower and authorise any lawyer of Loyens Winandy in Luxembourg in order to perform any action or formality necessary or useful in connection with the closing of the liquidation of the Company.

The Meeting resolves that the Company has been thus liquidated, that the shares be cancelled and that the liquidation be closed. The books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at the registered office of the Company.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately 2,100 EUR.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, given names, civil statuses and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille cinq, le vingt-six avril à 15.30 heures.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de la société anonyme DeaSat S.A. en liquidation (la Société), ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 90.785, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 190 du 21 février 2003.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 2 mars 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, les actionnaires ont décidé de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Luca Di Rico, administrateur, demeurant à Pavia (Italie).

Le Président désigne comme secrétaire Maître Alex Schmitt, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marcello Marzo, gérant, demeurant à Novara (Italie).

L'Assemblée étant constituée, le Président prie le notaire d'acter que:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

II.- Cette liste de présence fait apparaître que les deux millions cent quatre-vingt-dix mille neuf cents (2.190.900) actions ordinaires A et les huit cent neuf mille cent (809.100) actions ordinaires B, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires présents ou représentés ont été préalablement informés, chacun d'entre eux déclarant en avoir pris connaissance.

III.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Présentation du rapport du commissaire à la liquidation;
2. Octroi d'une pleine et entière décharge aux liquidateurs et au commissaire à la liquidation; et
3. Octroi de procurations, annulation des actions et clôture de la liquidation.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires, présents ou dûment représentés, décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Le commissaire à la liquidation lit son rapport à l'Assemblée, lequel rapport reste attaché au présent acte.

Le rapport ci-avant mentionné a été paraphé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

Le commissaire à la liquidation informe l'Assemblée que toutes les dettes de la Société ont été réglées ou mises en dépôt en attente d'un règlement et que les actifs restants de la Société ont été distribués aux actionnaires de la Société en proportion de leurs intérêts respectifs dans la Société.

Le commissaire à la liquidation confirme que les liquidateurs ont exécuté leur mandat avec le soin nécessaire, qu'ils ont agi dans l'intérêt des actionnaires, que toutes les dettes dues à des créanciers de la Société ont été réglées ou mises en dépôt en attente d'un règlement, que la Société est maintenant liquidée et que la liquidation peut donc être clôturée.

Seconde résolution

Après avoir entendu le rapport du commissaire à la liquidation, l'Assemblée décide d'approuver le rapport des liquidateurs et d'octroyer la pleine et entière décharge aux liquidateurs pour l'exécution de leur mandat.

L'Assemblée décide également d'octroyer la pleine et entière décharge au commissaire à la liquidation pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de donner procuration et d'autoriser tout avocat de Loyens Winandy, Luxembourg afin d'accomplir toute action ou formalité nécessaire ou utile en rapport avec la clôture de la liquidation de la Société.

L'Assemblée décide que la Société a donc bien été liquidée, que les actions ont été annulées, et que la liquidation est clôturée. Les livres, documents et registres de la Société seront conservés durant une période de cinq années au siège social de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ 2.100,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Di Rico, A. Schmitt, M. Marzo, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2005, vol. 148S, fol. 9, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2005.

P. Frieders.

(043243.3/212/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

CONCORDIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8060 Bertrange, 80, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 95.926.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05121, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2005.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(042474.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

SIEGEL CHAUFFAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3927 Mondercange, 63, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 88.134.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05124, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2005.

Pour ordre

FIDUCIAIRE DU LIMPERSBERG SC

Signature

(042475.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

Y-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8478 Eischen, 20B, rue de Waltzing.
R. C. Luxembourg B 74.946.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05126, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2005.

Pour ordre

FIDUCIAIRE DU LIMPERSBERG SC

Signature

(042476.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

NOSPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 108.136.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1. SERVICES GÉNÉRAUX DE GESTION S.A., ayant son siège social à L-2086, 23, avenue Monterey,
 2. LOUV, S.à r.l., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,
- Les deux ici représentées par Monsieur Harald Charbon, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

En vertu de deux procurations sous seing privé données le 22 avril 2005.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme il est dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Titre 1^{er} - Dénomination, Siège Social, Objet, Durée, Capital Social

Art. 1^{er}. Il est formé une société sous la forme d'une anonyme dont la dénomination est:
NOSPAR S.A.

Cette société aura son siège social à Luxembourg.

Il pourra être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

Toutes les actions pourront être au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de neuf cent mille euros (900.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (100.000,- EUR) à un million d'euros (1.000.000,- EUR), le cas échéant par l'émission de neuf mille (9.000) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société pourra au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II - Administration, Surveillance

Art. 4. La société sera administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs seront rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs pourront émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, par conférence téléphonique ou télécopie. Des décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, produiront effet au même titre que des décisions prises à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un administrateur, directeur, gérant ou autres agents, actionnaire ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société sera engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires; ils seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils seront rééligibles.

Titre III - Assemblée Générale et Répartition des Bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne seront pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décidera de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunira de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 1^{er} lundi du mois de février à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV - Exercice Social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre.

Art. 14. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V - Disposition Générale

Art. 15. La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1° Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se termine le 30 septembre 2005.

2° La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1. SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., préqualifiée, (Neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions)	999
2. LOUV, S.à r.l., préqualifiée, (Une action)	1
Total: (mille actions)	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent mille euros (100.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentés comme dit ci-avant, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée au: 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statuaire.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

3. Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Christian Abelé, administrateur de sociétés, demeurant au 264, avenue de Brigode, F-59200 Villeneuve d'Ascq;

- Monsieur Marc Limpens, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

- Monsieur Serge Krancenblum, diplômé MBA, ayant son adresse professionnelle au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

- La société LOUV, S.à r.l., ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

4. Est nommée commissaire:

FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège social à 26, rue Louvigny à L-1946 Luxembourg.

5. Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statuaire de 2010.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Charbon, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 4 mai 2005, vol. 431, fol. 52, case 8. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 mai 2005.

H. Hellinckx.

(043326.3/242/170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

KITRY CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 75.995.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 15 décembre 2004

Conformément à la rubrique «souscription» des statuts, le Conseil d'Administration appelle les actionnaires à libérer le solde du capital souscrit non versé à ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01741. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042753.3/636/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

321.ECEP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 18, rue du Canal.

R. C. Luxembourg B 108.141.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le treize mai.

Par-devant Maître Francis Kessler notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Madame Suzanne Jeannette Manuela Kirsch, indépendante, née à Esch-sur-Alzette, le 3 février 1964, demeurant à L-4050 Esch-sur-Alzette, 18, rue du Canal;

2.- Monsieur Alain Joseph Emile Seyler, pensionné, né à Schifflange, le 12 juin 1951, demeurant à L-4064 Esch-sur-Alzette, 16, boulevard Hubert Clément;

3.- Madame Marcelle Yolande Seyler-Gerstenkorn, sans profession, née à Thionville (France), le 29 juillet 1958, demeurant à L-4064 Esch-sur-Alzette, 16, boulevard Hubert Clément.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

321.ECEP S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Art. 4. La société a pour objet l'ingénierie, le conseil, la formation industrielle, l'étude, la conception et la réalisation de projets ou programme industrielle.

Elle a en outre pour objet la détention et l'exploitation de brevets, marques et fonds de commerce, ainsi que le conseil et la formation en relation avec ces actifs immobilisés et financiers.

Elle a également pour objet l'exploitation et la concession de logiciels informatiques ainsi que la formation des utilisateurs.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-), représenté par deux cents (200) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

En cas de vacance d'une, place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois d'avril à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2005.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Madame Suzanne Jeannette Manuela Kirsch, prénommée, cent quatre actions	104
2.- Monsieur Alain Joseph Emile Seyler, prénommé, quarante-huit actions.	48
3.- Madame Marcelle Yolande Seyler-Gerstenkorn, prénommée, quarante-huit actions	48
Total: deux cents actions.	200

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constataion

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

46992

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre.

Sont nommés administrateurs:

a) Madame Suzanne Jeannette Manuela Kirsch, indépendante, née à Esch-sur-Alzette, le 3 février 1964, demeurant à L-4050 Esch-sur-Alzette, 18, rue du Canal;

b) Monsieur Alain Joseph Emile Seyler, pensionné, né à Schifflange, le 12 juin 1951, demeurant à L-4064 Esch-sur-Alzette, 16, boulevard Hubert Clément;

c) Madame Marcelle Yolande Seyler-Gerstenkorn, sans profession, née à Thionville (France), le 29 juillet 1958, demeurant à L-4064 Esch-sur-Alzette, 16, boulevard Hubert Clément;

d) Monsieur Yves François René Michel, employé privé, né à Liège (Belgique), le 02 avril 1969, demeurant à B-4130 Esneux, 17, route de Méry.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de 2011.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

La société FIDUCIAIRE C.G.S., S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg B 52.338.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2006.

Troisième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-4050 Esch-sur-Alzette, 18, rue du Canal.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Quatrième résolution

Le Conseil d'Administration est autorisé à nommer administrateur-délégué un ou plusieurs de ses membres.

Réunion du Conseil d'Administration

Madame Suzanne Jeannette Manuela Kirsch, prénommée, Monsieur Alain Joseph Emile Seyler, prénommé, Madame Marcelle Yolande Seyler-Gerstenkorn, prénommé et Monsieur Yves François René Michel, prénommé ici présents, se considérant comme réunis en Conseil, ont pris à l'unanimité la décision suivante:

Monsieur Yves François René Michel, prénommé est nommé administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: S. Kirsch, A. Seyler, M. Gerstenkorn, Y. Michel, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 mai 2005, vol. 908, fol. 6, case 12. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 mai 2005.

F. Kessler.

(043340.3/219/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.